

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 140 / 15 avril 2013



CAHUZAC CHUTE DU PARADIS...

S'il n'avait été ministre, Jérôme Cahuzac n'aurait été que l'un de ces égoïstes détenteurs d'un patrimoine refusant d'en redistribuer une part au bénéfice de la collectivité.



Si des individus fortunés et de grandes entreprises fraudent dans des proportions qui mettent à mal les budgets nationaux, c'est d'abord qu'il existe des paradis fiscaux, des filières d'évasion fiscale, un secret bancaire complice, et des possibilités de montages juridiques opaques.

C'est ensuite que la lutte contre cette fraude ne dispose pas des moyens humains et juridiques à la hauteur des enjeux.

Toutes les mesurette de « moralisation », qu'elles visent les élus ou le citoyen de base, ne remplaceront pas la nécessité de renforcer ces moyens.

A propos de la récente affaire de la viande de cheval à la place de boeuf dans la filière agro-alimentaire, on n'a pas assisté à une remise en cause par ce gouvernement du démantèlement de la DGCCRF (éclatement du service et 20% des effectifs en moins depuis 2009), mais à une vague exhortation à l'auto-contrôle par l'industrie elle-même. Chez les maquignons, on pouffe de rire !

Les banquiers suisses ou des îles Caïman ne sont pas loin de faire de même.

Sans la présence des banques et des multinationales des pays du G20, les paradis fiscaux n'existeraient pas : toutes les banques et entreprises françaises du CAC 40 y ont des filiales.

C'est sur celles-ci que le gouvernement français (et la communauté internationale) doit agir, en leur demandant de rendre des comptes, en mettant fin aux sociétés écrans et aux prête-noms, en renforçant la coopération internationale contre la fraude et l'évasion fiscale.

Cela pourrait commencer par l'extension de la directive européenne sur l'épargne qui prévoit l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales, en l'appliquant aux personnes morales et structures juridiques diverses, ainsi qu'aux dividendes et autres produits financiers.

MAIS L' ENFER, C'EST POUR NOUS...

La campagne de déclaration d'impôt sur le revenu commence dans deux semaines. Déjà, au téléphone, à l'accueil, au recouvrement, des collègues en ont eu un avant-goût.

Dans un communiqué du 5 avril, la CGT Finances publiques rappelle que la Direction Générale doit faire respecter ses agents qui n'ont pas à subir sarcasmes, quolibets et remarques déshonorantes que provoque déjà l'affaire Cahuzac.

La CGT Finances Publiques assure les collègues de son entier soutien et exige que toutes les mesures soient prises afin qu'ils puissent accomplir leur activité au service de l'intérêt général dans des conditions normales.

Cela suppose que la Direction générale et les directions locales prennent toutes mesures nécessaires d'expression publique et des dispositions concrètes. Or, le communiqué publié par le Directeur général est loin d'y répondre (voir Ulysse).

La CGT rappelle que tout incident (injure, menace verbale ou comportementale, agression...) doit faire l'objet d'un signalement et qu'une fiche est disponible sur Ulysse (Les agents/Vie de l'agent/Conditions de vie au travail/Guide de prévention des RPS) ou en lien direct [ici](#)

C'est important pour que le bilan annuel fait au travers du tableau de bord de veille sociale soit complet et sincère.

Cette fiche peut être remplie si l'on est victime, mais aussi simple témoin de l'incident.

MUTATION B ET C FGP

2014 verra l'entrée en vigueur des règles unifiées de mutation des agents B et C des Finances Publiques, avec un mouvement général au 1er septembre.

La DG a annoncé la suppression du mouvement d'avril 2014 (point sur lequel nous sommes en désaccord).

Cela entraîne des modifications dès le mouvement de septembre 2013 : les agents non mutables à cette date mais le devenant au plus tard le 1er janvier 2014 et pouvant se prévaloir d'une priorité sont autorisés à s'inscrire à titre prioritaire au mouvement du 1er septembre 2013.

A titre exceptionnel, le délai de séjour d'un an pour pouvoir muter ne sera pas exigé.

Les CAPN se tenant en mai, la CGT a obtenu une prolongation de la date limite de dépôt des demandes : les agents non mutables au 1er septembre mais le devenant avant le 1er janvier peuvent déposer leur demande jusqu'au 17 avril.

Plus de détails sur notre site national, et pour celles et ceux qui reçoivent Antidote par messagerie, en lien [ici](#)

LE QUIZZ INFERNAL (SUITE)

Nous poursuivons notre décryptage de l'accord national interprofessionnel (ANI) qui va être transmis au sénat après le vote de l'assemblée nationale. Cette semaine : la mobilité forcée.

Votre patron vous mute à 150 kms de votre lieu de travail actuel. Vous ne pouvez pas refuser sauf à être licencié pour motif personnel, car un plan de mobilité interne a été signé par certains syndicats sur la base de l'article 15 de l'ANI, c'est à dire sans lien avec une baisse d'activité ou une difficulté particulière de l'entreprise, mais uniquement en fonction de ses critères d'organisation courante.

Vous vous dites :

- ▲ tant pis, j'accepte, je verrai du pays
- licencié pour motif personnel ? normal, je joue toujours perso
- j'aurais dû adhérer à la CGT



Rappel : toutes les organisations syndicales de la fonction publique s'étaient opposées au décret « mobilité » pris par Fillon en 2010, abrogé en septembre dernier.

Pourquoi accepter quelque chose qui va même bien au delà dans le privé, au risque d'en voir le retour sous couvert de « modernisation de l'action publique » ou de l'un de ses avatars ?

Mais il est vrai que le bureau national de la CFDT, en bonne logique, s'est prononcé

unaniment pour demander « aux employeurs publics, d'examiner, dans le dialogue social, les dispositions de cet accord à transposer et adapter »...(à suivre...)

TRAVAUX A SAINT-NAZAIRE

La DG relance le dossier...et veut aller vite (pour éviter les pénalités à verser aux entreprises auprès desquelles la DG s'est engagée ?) : réunions de chantiers en mai, début des travaux en juin. Une réunion de la commission immobilière du CHSCT devrait avoir lieu très prochainement, nous en saurons plus à cette occasion. Une précipitation qui n'augure en tout cas rien de bon en termes d'information des collègues et de conditions de travail à venir, d'autant que l'on sait que le grandiose projet de départ est revu à la baisse.